



Information sur la mise en marché des grains biologiques - Septembre 2011 Pour vous aider dans vos décisions de vente

Ces données vous sont fournies à titre indicatif seulement, sur la base de contrats déjà réalisés, sans garantie aucune, et peuvent fluctuer en fonction de la demande, de la quantité et de la qualité de vos lots. Pour votre information, les frais mensuels pour l'entreposage et les intérêts se situent à environ 1 % du prix de départ suggéré par le SPGBQ.

Maïs grain

Récolte 2010 : Objectif : 500 \$ à 525 \$/Tm, FAB ferme.

Récolte 2011 : Objectif : 425 \$ à 450 \$/Tm, FAB ferme, et peut-être plus.

Soya

Récolte 2010 : Alimentation humaine : ND

Alimentation animale : Entre 700 \$ et 725 \$/Tm, FAB ferme.

Récolte 2011 : Alimentation humaine : 690 \$ et 740 \$/Tm, FAB ferme.

Note : le prix peut varier en fonction du type de soya.

Alimentation animale : Entre 700 \$ et 725 \$/Tm, FAB ferme.

Blé

Récolte 2010 : Alimentation humaine : ND

Alimentation animale : 350 \$/Tm

Récolte 2011 : Alimentation humaine : ND

Alimentation animale : (**objectif pour l'hiver 2011**) 400 \$/Tm, toutefois, le prix peut varier selon la disponibilité des stocks.

Avoine

Récolte 2011 : Objectif : 300 \$ à 325 \$/Tm, FAB ferme.

Avoine Nu

Récolte 2011 : Objectif : 400 \$/Tm, FAB ferme.

Grains mélangés

Récolte 2011 : Objectif : 350 \$ à 375 \$/Tm, FAB ferme.

Habituellement, le prix des grains mélangés suit celui du maïs, et ce, avec un bon taux de protéine.

Foin

Le marché est très variable, les prix changent en fonction des besoins des acheteurs selon les caractéristiques désirées ainsi que le taux de protéine.

Septembre 2011

Canola, lin, chanvre, sarrasin : Pour ces productions, les marchés étant très limités, il est préférable d'avoir un contrat avec un acheteur avant de semer.

En septembre 2011, les prix observés étaient :

Chanvre : plus de 2 500 \$/Tm, FAB ferme

Épeautre de printemps et d'automne : ND

Sarrasin noir*: 775 à 825 \$/Tm, FAB ferme

Canola et Lin *: 1 200 à 1 500 \$/Tm, FAB ferme

**avec contrats préalables*

Informations complémentaires

Le taux de change varie et peut donc influencer nos prix d'exportation.

« Une meilleure connaissance des prix transigés permettra à chacun d'améliorer sa situation de vendeur. Tenez-nous au courant de vos transactions afin que l'information sur les prix circule, et ce, dans l'intérêt de tous. »

Une référence utile pour obtenir des informations sur les prix payés (US) :

<http://www.ams.usda.gov/mnreports/lsbnof.pdf>

Transmission des renseignements des producteurs de cultures commerciales

Depuis le 26 juillet dernier, le Règlement sur la transmission des renseignements des producteurs de cultures commerciales est en vigueur. Depuis cette date, à chaque vente de grain à un acheteur, les producteurs de cultures commerciales ont l'**obligation** de transmettre à la Fédération, les documents qui font état d'une entente de prix avec leur acheteur. Les données ainsi envoyées (par télécopieur, sans frais, au **1-855 245 1878** ou par courriel à contrat@fpccq.qc.ca, servent maintenant à produire des compilations d'informations qui, une fois diffusées sur Internet, aident les producteurs à mieux effectuer la mise en marché individuelle de grains.

Peu importe le moment de livraison prévu (immédiat ou à terme), peu importe que l'acheteur fournisse ou pas un contrat écrit, toute entente de prix conclue avec un acheteur doit être transmise à la Fédération. Des informations pratiques sur la transmission des renseignements sont disponibles sur le site Internet de la Fédération à l'adresse www.fpccq.qc.ca dans la rubrique « Mise en marché » sous l'onglet « Outils de mise en marché ».

Les producteurs peuvent visualiser les données relatives à leurs propres contrats s'ils sont inscrits au «**Dossier producteur en ligne**» à l'adresse <https://producteur.fpccq.qc.ca>. Ils peuvent aussi y consulter des diffusions d'ordre plus général au fur et à mesure de la saisie des contrats par le personnel de la Fédération. Plus vite la base de données sera alimentée, plus fiables seront les compilations faites à partir de ces données, donc les producteurs de cultures commerciales sont priés de transmettre les informations dans les délais requis par le Règlement.

Toute information supplémentaire est disponible au 450-679 0540 auprès de Mireille Blais, poste 8300 ou Christine Zerbisias, poste 8544.

Vos dévoués administrateurs :

- Pierre Labonté, président 819 473-4159, Drummondville
- Dominic Dubuc, 1^{er} vice-président 450 454-7697, St-Isidore de Laprairie
- Marc Pinsonneault, 2^{ème} vice-président 450 754-3307, St-Liguori
- Gilles Audette, administrateur, 450 567-1580, St-Polycarpe
- Frédéric Asnong, administrateur, 450 248-3652, Pike-River
- Jacques Dallaire, administrateur, 418 720-9738, Hébertville
- Étienne Poirier, administrateur, 819 394-2260, L'Avenir

L'information contenue dans ce communiqué provient majoritairement des administrateurs du Syndicat. Vous pouvez transmettre vos prix en tout temps à Magali Hunot, agente d'information sur les marchés à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, par courriel à mhunot@fpccq.qc.ca. Celle-ci est responsable de colliger l'information sur les marchés de grains biologiques.